

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN

"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 81-6 DU 25 FEVRIER 1981
 RELATIVE A LA REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION
 DE REDEVANCES IMPAYEES DANS LES DELAIS IMPARTIS

Le Conseil d'Administration

- Vu les demandes de remises gracieuses de majoration de redevances déposées par des redevables ,
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 17 février 1981,

D E L I B E R E

Article unique

Les demandes de remise gracieuses de majoration de redevance font l'objet des décisions relevées dans le tableau ci-après :

N° de compte	Nom du Redevable	Décision
170 077 S	Grantil - 51000 Châlons sur Marne	Remise totale
130 578 H	Société Nouvelle d'Exploitation COLOR-SNEEC 77530 Vaux le Penil	Remise de 50 % pour 1978 Rejet pour 1979
33 203 R	Ets Filtrant de St Maur - 94340 Joinville le Pont	Remise de 50 %
45 001 P	Préfecture de Paris - Usine d'Eau d'Orly - 75014 Paris	Remise de 50 %
33 041 P	Société Nouvelle Perrote Poulard - 76202 Dieppe	Remise totale
27 939	Sté Stare - 60150 Thourotte	Rejet
12 744 C	Coopérative Agricole - 89390 Ravières	Rejet
10 807 X	S.A. Firestone France - 76 Lillebonne	Remise totale
4 251	Sté des Fonderies et Ateliers de Rondonnai - 61190 Rondonnai	Remise totale

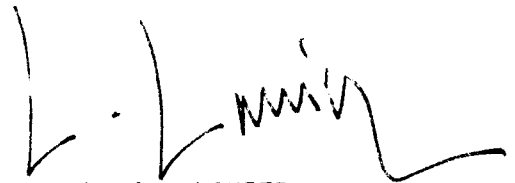
N° de compte	Nom du Redevable	Décision
2 340 U	Laiterie Fromagerie du Val d'Ay - 50430 Lessay La Générale Sucrière - 14630 Gagny	Remise totale pour 1976 et 1977 Remise de 50 % pour 1978 Remise totale

Le Secrétaire,
 Directeur de l'Agence



Claude LEFROU

Le Président,
 du Conseil d'Administration



Lucien LANIER